



APPEL DU 13^{ème} CONGRES

Notre syndicat CGT du Conseil Départemental de Seine Maritime a pris position en défense de la Palestine et du Liban. La guerre menée par Israël contre le peuple palestinien se propage au Liban depuis quelques jours.

Nous sommes convaincus que le mouvement syndical se doit de peser de toutes ses forces pour faire cesser les crimes de guerre qualifiés de « risques génocidaires » par la Cour Internationale de Justice.

Cette folie meurtrière doit impérativement être stoppée.

Notre syndicat CGT exige :

- Un cessez-le-feu immédiat et pérenne à Gaza et au Liban, la fin du blocus et le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza et de la Cisjordanie ;
- La libération de toutes les personnes détenues : les 101 otages israéliens détenus depuis un an par le Hamas, les 10 000 prisonniers politiques palestiniens détenus au mépris du droit international, les milliers de Palestiniens de Gaza en centres de détention et de torture ;
- La fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid vis-à-vis des Palestiniens et la fin de la criminalisation des défenseurs de la paix en Israël ;
- La protection des journalistes palestiniens et l'ouverture de Gaza à la presse internationale ;

Cela passe notamment par :

- Un cessez-le-feu immédiat ;
- Un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires ;
- La mise en œuvre de sanctions diplomatiques et économiques (notamment suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël) ;
- La reconnaissance par la France de l'État de Palestine, associée au rappel du droit au retour des réfugiés palestiniens et à l'affirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Saint Etienne du Rouvray, le 03 octobre 2024